



CAPN AS 27 mars 2018

Déclaration SNASEN UNSA

Vous nous l'avez exprimé depuis son installation, cette CAPN porte uniquement sur la carrière des agents de Mayotte et Polynésie. Cependant, nous estimons qu'il est nécessaire, une nouvelle fois, d'interroger et d'apporter un éclairage sur le contexte général d'intervention de nos collègues à l'Éducation Nationale et l'Enseignement Supérieur pour mieux comprendre celui de nos collègues de Mayotte et Polynésie.

Le SNASEN UNSA porte avec sa Fédération l'ambition de la Refondation d'une école inclusive, bienveillante et plus juste.

Le SNASEN UNSA continue de se mobiliser pour revendiquer les moyens en postes pour assurer un service social de qualité pour tous et garantir les conditions de travail nécessaires à l'exercice des missions des personnels sociaux des trois services.

Le service social en faveur des élèves a vu reconnaître et rénover ses missions.

En ce jour anniversaire de la parution de notre circulaire de missions, le SNASEN UNSA déplore que son application génère des tensions/ difficultés en l'absence de créations de postes pour la rentrée 2018 et de réflexions de service associant les AS et CT elles-mêmes.

Nous regrettons le manque d'ambition de notre ministère et les réticences parfois de certains de nos conseillers techniques responsables de service pour faire le pas de côté nécessaire pour sortir de l'impasse qui conduit de plus en plus de collègues à des situations de mal-être professionnel.

Cette circulaire autorise pourtant les ajustements nécessaires pour une meilleure adéquation des moyens avec les missions que le SNASEN UNSA revendique :

- L'établissement au niveau académique d'une liste des établissements prioritaires en concertation avec les représentants des personnels en CTSD et en cohérence avec le projet de service départemental
- Le fait de ne pas rechercher la couverture exhaustive de département
- La mise en œuvre progressive et en fonction des moyens de l'intervention du service social en cycle 3 des REP+

Pour rappel, le SNASEN UNSA revendique, pour assurer un service visible et reconnu, 1 ou 2 établissements maximum par secteur d'intervention d'AS. Nous ne pouvons continuer d'accepter d'entendre quotidiennement « l'assistante sociale est peu présente » comme par exemple lors de la présentation de l'avis du CESE sur la santé des élèves présenté à notre

ministre de l'EN le 14 mars dernier, ou bien « vous n'intervenez pas dans le premier degré donc on vous a oublié ! » de la part des parlementaires en charge de la Mission flash relation école-parents !

Notre ministre, Monsieur Blanquer semble pour sa part totalement ignorer la présence d'un service social lors de son audition par la commission des affaires sociales sur la pauvreté des jeunes. Pas une fois, il n'a fait référence à notre service !

Le service social des personnels, acteur essentiel de la politique RH, reste le grand oublié du Ministère. C'est le seul service social à n'avoir pas vu rénover ses missions malgré l'évolution des politiques sociales et de santé au travail. C'est le seul service social à n'avoir bénéficié d'aucune création de postes alors que la charge de travail augmente avec le nombre de personnels (+60 000 en 5 ans).

Le SNASEN exige que démarrent enfin les négociations pour la circulaire des personnels selon l'engagement qui nous a été donné en audience en septembre dernier avec Mme Wagner, confirmé lors de notre audience de novembre avec la conseillère sociale du MEN. A ce jour, aucun groupe de travail n'est prévu. Nous nous interrogeons sur la réelle volonté de la DGRH que ce dossier aboutisse.

Quant au service social auprès des étudiants, il a vu augmenter logiquement sa charge de travail avec l'augmentation du nombre d'étudiants.

Le plan étudiant doit être accompagné de moyens spécifiques pour l'accompagnement social au sein des CROUS.

Le SNASEN UNSA dénonce les logiques gestionnaires actuellement en jeu au sein du Ministère de l'enseignement supérieur qui favorisent la politique du chiffre et la mise en concurrence comptable des CROUS aux dépens de l'intérêt des étudiants et prennent le pas sur la « qualité de l'accompagnement du service social des étudiants.

Les personnels sociaux dénoncent la dégradation de leurs conditions de travail, selon notre dernier baromètre qui vient de paraître 45% des collègues seulement affirment que leurs conditions de travail sont satisfaisantes et ils sont plus de 71% à dire que leurs conditions de travail ne se sont pas améliorées dans la dernière année. Ils manifestent de plus en plus de signes d'épuisement professionnel.

Rappelons-le :

- Les indemnités versées aux personnels sociaux de notre ministère restent très inférieures à la moyenne indemnitaire versée aux personnels administratifs équivalents (SAENES) et de l'ensemble des autres personnels sociaux du CIGEM. Les personnels sociaux exerçant en REP + restent injustement pénalisés par rapport au reste de l'équipe éducative avec laquelle il travaille au quotidien
- Les enveloppes de frais de déplacement restent largement sous dotés pour les personnels sociaux reconnus pourtant comme personnels itinérants.

Le SNASEN UNSA rappelle à la DGRH ministérielle sa responsabilité au niveau national et académique dans la prévention des risques psycho sociaux dans nos services.

Comme chaque année, le SNASEN UNSA réclame d'ouvrir dans le cadre du plan prévention des risques professionnels une démarche de diagnostic associant les agents concernés sur les risques psycho-sociaux spécifiques à l'exercice de notre profession.

Le SNASEN UNSA demande par ailleurs que dans chaque service soient mis en place des temps d'échanges et d'analyse de pratiques comme le prévoit la circulaire de missions.

Le SNASEN UNSA dénonce le report d'un an de l'accès à la catégorie A de tous les personnels de la filière sociale pourtant prévu par les décrets de mai 2017. Le SNASEN UNSA poursuivra son action, avec le soutien de son union, pour que la filière sociale intègre à terme la grille du A type comme le revendique également nos collègues de la filière paramédicale. A niveau égale (licence), responsabilités égales, statut et salaire égaux !

Nous déplorons par ailleurs que la reconnaissance au niveau licence du futur DEAS et son inscription au niveau 2 du RNCP ne concerne que les diplômés du travail social à partir de 2021. Le SNASEN UNSA réclame l'accès au grade de licence et aux perspectives de carrière qui en découlent pour tous les personnels sociaux en poste par la mise en œuvre d'un plan négocié de revalorisation sur la base de mesures de reconnaissance des acquis de l'expérience.

Le SNASEN UNSA se félicite de la mise en œuvre de la mesure PPCR prévoyant que le déroulé de carrières s'étale à l'avenir sur au moins deux grades. Nous interrogeons les services RH de notre ministère sur les modalités d'informations de cette nouvelle disposition aux personnels sociaux concernés (parce qu'ayant atteint le dernier échelon du grade d'AS depuis au moins 3 ans au 31/12/2018), et cela avant l'organisation de la campagne des entretiens professionnels.

Situation spécifique de Mayotte et de la Polynésie

Mayotte

La situation de crise inédite par son ampleur à Mayotte nous alerte sur les conditions dans lesquelles interviennent nos collègues en poste dans ce département. Leurs conditions de travail déjà reconnues comme précaires se dégradent. Dans certains établissements, les élèves n'ont pas eu cours depuis 2 mois. La violence quotidienne s'est accrue. En effet, nos collègues témoignent depuis quelques années, de la multiplication des violences dans et aux abords des établissements. Depuis plus de 4 semaines une grève générale a débuté à Mayotte. Des barrages routiers empêchent toute circulation tant des biens que des personnes. La situation sanitaire se dégrade avec de plus en plus de difficultés pour les malades à accéder aux lieux de soins. Les denrées alimentaires ne sont plus acheminées, les ordures s'amoncellent dans les villages laissant craindre la prolifération de maladies. La pénurie de carburant, gaz, denrées alimentaires s'installe.

Les personnels sont aussi empêchés de rejoindre leur lieu de travail. : il est, pour certains d'entre eux, impossible de se déplacer en voiture voire même à pied compte tenu des barrages et de l'insécurité qui règne. Plusieurs collègues du service social en faveur des élèves n'ont

pas pu reprendre le travail le 12 mars. Taxi, barques de pêcheur ou prestataires sont les moyens qu'utilisent nos collègues pour se rendre sur leur lieu de travail.

Certains collègues doivent braver 2 ou trois barrages pour espérer se rendre dans leurs établissements dans des conditions qui sont parfois peu sécurisées. Les élèves sont dans la même situation, bien que des « solutions » aient été mises en place par le Vice Rectorat force est de constater que les élèves n'arrivent plus dans les établissements scolaires. Les écoles primaires accueillent moins de 10% de leur effectif, contre 30% en collège et 20% en lycée. Les élèves qui ont des examens à passer en cette fin d'année vont être fortement pénalisés.

A la fin du mouvement, le SSFE devra sans doute faire face à des situations sociales particulièrement précarisées. En effet, de nombreuses actions de contrôle d'identité sont en cours, menant à des expulsions et reconduites à la frontière et bien souvent à Mayotte, les parents reconduits refusent de partir avec leurs enfants, qui se retrouveront seuls sur le territoire. Pour information en date du 22 mars 2018 : 597 éloignements et départs volontaires.

Les établissements sont surpeuplés, accueillant souvent deux ou trois fois plus que l'effectif prévu. (Pour exemple, un collège d'une capacité d'accueil de 900 élèves atteint aujourd'hui 1900 élèves).

La politique publique en matière de protection de l'enfance est également alarmante. Les services de l'ASE sont en sous-effectif, la CRIP est submergé et ne traite depuis bientôt deux ans que les « urgences » (placement, mise à l'abri). Environ 250 IP sont en attente de traitement ! Les services d'AEMO et de placement fonctionnent difficilement. Les services de polyvalence de secteur fonctionnent au mieux avec deux ASS.

Le manque criant de structures (foyer de l'enfance, foyer pour jeunes mères...) oblige souvent, les ASSAE de l'EN à sortir du cadre d'intervention en se substituant trop souvent aux missions qui incombent à l'ASE.

Le fonds social à Mayotte qui est géré en grande partie par l'ASSAE continue à prendre énormément de temps. Les AS y passent à minima le premier trimestre de l'année laissant peu de place pour les véritables missions.

Par ailleurs, ce fonds social, ne contribue plus uniquement aux frais liés à la scolarité des élèves. Les collègues sont de plus en plus confrontés à l'instruction de demande d'aide alimentaire de la part des familles, des frais de consultations médicales, frais pour les nourrissons (des couches et du lait) pour les jeunes mères... Les AS sont reconnus au sein des établissements à travers le nombre de fonds sociaux qu'ils effectuent chaque année ! Est-ce là notre métier nous interpellent nos collègues ?

Le service social compte 22 ASSAE sur le territoire dont une ASSAE pour le service du personnel. 1 ASP pour environ 7000 agents tout statut confondu.

21 AS pour 43879 élèves (L'académie en chiffres rentrée 2017), sur un territoire où s'accumulent précarité, pauvreté, manque de moyens, difficultés d'accès aux soins, d'accès aux droits.

Cette année, le service compte 5 contractuels. Un concours aura lieu cette année. Or, il s'agit d'un concours interne, et malgré « l'analyse globale que Mme La Vice rectrice semble avoir faite pour la gestion de son personnel » aucun des contractuels ne remplit les conditions pour se présenter au concours (notamment les 4 ans d'ancienneté). Nos collègues impliqués, dynamiques et ayant une connaissance particulière de ce territoire et de ses problématiques risquent de ne pas être là à la rentrée prochaine. Nous nous interrogeons donc sur la motivation du vice rectorat, en faisant ce choix de privilégier un concours interne, de permettre exclusivement l'accueil de contractuels exerçant dans d'autres ministères plutôt que la reconnaissance de l'expérience des contractuels actuellement en poste. Un concours externe était toujours ouvert jusqu'à aujourd'hui. Nous exigeons que les collègues actuellement contractuels à l'EN en poste à Mayotte puissent voir leur contrat renouvelé et l'ouverture d'un concours externe. Nous refusons le maintien dans la précarité de nos collègues qui s'investissent et donnent satisfaction à l'EN.

Le nombre d'établissements scolaires ajouté à la problématique du sureffectif nécessiterait le renforcement de moyens du ssfe. Le service social en faveur des personnels manque pour sa part cruellement de moyens pour exercer ses missions. Le budget d'action sociale est loin de répondre aux besoins des personnels en situation précaire.

Polynésie :

Le service social compte 11 assistants de service social et 2 postes assurés par des administratifs « faisant fonction ». Le SNASEN UNSA rappelle que la profession d'assistant de service social est une profession réglementée qui exige l'obtention du diplôme d'Etat pour l'exercer. Nous rappelons la nécessité de régulariser cette situation en confiant l'exercice des missions de service social à des professionnels diplômés comme l'exige la loi. Des solutions doivent être proposées à ces collègues la VAE en serait une. De plus, l'exercice des missions de service social exige un cadre d'exercice et un soutien technique (projet de service inscrit dans la politique sociale ministérielle, échanges de pratiques, soutien professionnel, expertise sociale, organisation du service) qui manquent cruellement aujourd'hui aux collègues qui souffrent d'isolement dans leurs établissements. Le service social des personnels et des étudiants est inexistant. Le SNASEN UNSA demande la création d'un poste de conseiller technique rectoral, responsable du service social élèves qui pourrait conseiller et mettre en œuvre une politique sociale. Une collègue as est régulièrement sollicitée pour assurer ces missions sans aucune contrepartie. Enfin, le SNASEN UNSA dénonce que les collègues (intervention sur plusieurs établissements, travail en réseau, ..) ne bénéficient pas de remboursement des frais de déplacement professionnels comme la réglementation le prévoit.

Elue SNASEN UNSA CAPN AS Tiphaine JOUNIAUX